



Déclaration liminaire du CTSD du 2 février 2016

Monsieur le Directeur Académique,

L'Unsa Education vous souhaite la bienvenue dans le département.
A la fois rural et urbain, ce département a ses particularités qu'il convient de mesurer mais qui méritent que l'on s'en préoccupe.
Et il y a fort à faire...

Concernant l'ordre du jour de ce CTSD, nous constatons avec satisfaction que les créations de postes annoncées en 2012 se poursuivent dans notre académie, avec une dotation supplémentaire de 250 créations d'emploi dans le premier degré et de 80 dans le second degré.

2016-2017 sera le véritable rendez-vous de la mise en place du programme éducatif de ce quinquennat : réforme du collège, nouveaux cycles et nouveaux programmes de l'élémentaire et du collège, travail renforcé pour la liaison CM2-6ème, nouvelle évaluation, nouveaux livrets scolaires, ...

Ces textes, ces préconisations, que L'Unsa a accueillie favorablement, ne suffiront pas. Pour que réussissent ces réformes, il faudra que les collègues s'en emparent et que les corps d'inspection les accompagnent, non pour un contrôle tatillon des heures effectuées mais bel et bien pour faciliter et accompagner le travail en équipes et proposer à celles-ci une formation continue digne de ce nom.

215 postes sont octroyés pour le département des Bouches du Rhône.

L'Unsa Education prend acte positivement de cette dotation confortable.

Toutefois, si un effort réel a été consenti vers l'Education prioritaire depuis la rentrée dernière, il ne faudrait pas oublier le secteur "ordinaire" qui, dans certains endroits, est en surcharge au niveau des effectifs.

Comment convaincre des collègues que la carte scolaire est confortable quand, depuis des années, le manque de local disponible constaté chaque année, empêche d'ouvrir une classe supplémentaire et les contraint de travailler avec plus de 31, 32,33 élèves?

La difficulté scolaire et les conditions d'exercice de nos collègues ne sont pas l'apanage de la seule éducation prioritaire.
Clairement, l'abaissement des repères, est une demande forte des collègues.

Concernant les remplacements, malgré le nombre important de brigadiers, nous vous alertons sur des difficultés.
Devoir faire des choix, comme par exemple donner la "priorité à l'élémentaire" lorsque plusieurs remplacements sont nécessaires n'est pas concevable.

Les collègues ressentent ces choix comme une injustice et sont parfois obligés d'accueillir plus de 40 élèves lorsqu'un de leur collègue est absent.

Pour ce qui concerne les RASED, l'Unsa Education souhaite les revoir à nouveau complets et développés sur tout le territoire. Nous manquons de postes de psy, de maîtres spécialisés : nous pensons que des créations et des formations s'imposent.

Cette dotation confortable devrait vous permettre, Monsieur le Directeur Académique de pouvoir répondre également aux besoins de décharge de direction.

Lors des chantiers métiers et dans le respect de la refondation de l'école, les directeurs non déchargés doivent pouvoir bénéficier des 10 jours de décharges auxquels ils ont droit.
Les moyens dégagés par le temps partiels à 80% devraient permettre cette opération.

Les dispositifs PDMQDC, liés à la re fondation de l'école et à la priorité à l'Education prioritaire, dispositif PARE dans le département, pourraient encore se développer et bénéficier à certaines école hors éducation prioritaire qui en auraient bien besoin.

Enfin, autre piste, dès la rentrée 2016, la décharge de temps d'enseignement des PEMF sera modulable d' $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{3}$. (décret 2008-775 du 30 juillet 2008 modifié le 20 juillet 2015)

Ballotés au gré des réformes successives de la formation, leur cadre de travail sans cesse modifié, la formation initiale repose largement sur les épaules des PEMF.

